

CONDITIONS DE VENTE

1. Conditions générales

- En participant à la mise en vente, chaque acheteur potentiel déclare accepter sans la moindre réserve tous les principes de la procédure.
- L'offre d'achat est unilatérale et ne crée pas la moindre obligation dans le chef du vendeur.
- L'offre d'achat est obligatoirement libellée en euros.
- L'offre d'achat doit être inconditionnelle. Il ne sera donc pas tenu compte d'offres conditionnelles comme, par exemple, une condition suspensive d'ordre financier.
- L'offre d'achat doit être remise pour le **08 mai 2017 à 12h00 au plus tard.**
- **L'offre d'achat doit être de minimum 3.000.000 euros (trois millions d'euros) et ne seront acceptées que les offres d'un montant égal ou supérieur à 3.000.000 euros (trois millions d'euros).**
- La vente ne se fera qu'en un seul tour. En d'autres termes, les amateurs devront directement remettre leur meilleure offre.
- Une ouverture officielle des offres sera organisée à, et par, l'ambassade de Belgique à Kinshasa par un comité d'ouverture des offres qui fera un rapport d'ouverture.
- Après attribution du bien au meilleur disant, celui-ci disposera d'un délai de 1 mois maximum pour virer le montant de l'acquisition **en euros** sur le compte suivant :

Titulaire : SPF AFFAIRES ETRANGERES CECD PROD D/LA VENTE D'IMMEUBLES

Banque : Banque de la Poste

IBAN : BE69679200380778

BIC : PCHQBEBB

- Dès que la somme aura été réceptionnée, un acte sous seing privé sera signé entre l'acquéreur et un représentant de l'ambassade à Kinshasa.
- En cas de défaillance de l'attributaire, c'est-à-dire si le montant de l'acquisition n'est pas sur le compte du SPF Affaires étrangères à Bruxelles dans le délai déterminé, c'est le meilleur offrant suivant qui sera considéré comme acquéreur et qui sera invité à verser, dans un délai de 1 mois, le montant de l'acquisition **en euros** sur le compte suivant :

Titulaire : SPF AFFAIRES ETRANGERES CECD PROD D/LA VENTE D'IMMEUBLES

Banque : Banque de la Poste

IBAN : BE69679200380778

BIC : PCHQBEBB

- Une fois l'acte sous seing privé signé, il appartiendra à l'acquéreur de faire le nécessaire auprès des autorités locales à Brazzaville afin de procéder à l'authentification de l'acte et d'accomplir toutes les formalités d'usage en ce compris le paiement de tous les frais inhérents à l'opération.

2. Procédure de dépôt de l'offre d'achat

Les offres seront à remettre sous pli fermé à l'ambassade de Belgique à Kinshasa à l'attention de Monsieur Stéphane MUND contre accusé de réception **le 08 mai 2017 à 12h00 au plus tard.**

Contacts

Ambassade de Belgique à Kinshasa

Belgique Building du Cinquantenaire
Place du 27 Octobre
Kinshasa – Gombe
BP 899 – Kinshasa

- **Madame Caroline MOUCHART :**
Tél. : 00243 819700323
caroline.mouchart@diplobel.fed.be

- **Monsieur Stéphane MUND :**
Tél. : 00243 853003001
stephane.mund@diplobel.fed.be

État Belge

SPF Finances
Administration des Services Patrimoniaux
North Galaxy,
Boulevard du Roi Albert II, 33, boîte 56
1030 Bruxelles

- **Madame Dominique POIRÉ-JUNGERS :**
Tél. : 0032 470 76 33 58
dominique.jungers@minfin.fed.be